

Le 18 novembre 2016



# **R A P P O R T**

**Réf : JLL.1/2016**

**Objet : Compte rendu de la Pêche exceptionnelle du NEUF-ÉTANG en date du lundi 17 Octobre 2016.**

Le lundi 17 Octobre 2016, selon les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016-DDT/SABE/EAU-n° 44 en date du 13 octobre 2016 portant autorisation à l'AAPPMA "La Sarrebourgeoise" de réaliser une pêche exceptionnelle à l'étang 'Neuf-Etang" (lot n° 5) situé sur la commune de Gondrexange, nous avons assisté aux opérations de vidange et de pêche qui se sont déroulées comme suit.

## **STATUT du NEUF-ÉTANG**

Le plan d'eau dit Neuf-Étang, d'une superficie approximative de 18 hectares, dont environ 14 hectares en eau, constitue un étang annexe des étangs réservoirs (lot n° 2 - 3 - 4 - 13 - 14 - 7 et 8). Ces plans d'eau appartiennent au Domaine Public Fluvial. La plupart des étangs lorrains ont été créés au Moyen Age par les moines pour assurer la production d'aliments pour les jours maigres. Ces étangs ont aujourd'hui conservé leur vocation séculaire de pisciculture extensive. Ils sont souvent gérés de manière traditionnelle, gestion qui garantit le maintien de la faune et de la flore exceptionnelle des étangs.

Le Neuf-Étang est géré par le Service Navigation de STRASBOURG; subdivision de SAVERNE, il constitue le lot N°5 de l'étang réservoir de Gondrexange, et sert à alimenter le canal de la Marne au Rhin par le biais de l'étang du village à Gondrexange, il est loué pour la pêche aux lignes par l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques "La Sarrebourgeoise". Suite à la mise en réserve pour la pêche à la

**Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"**

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG

Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : [contact@aappma-sarrebourg.com](mailto:contact@aappma-sarrebourg.com) – Site : [www.aappma-sarrebourg.com](http://www.aappma-sarrebourg.com)

ligne de ce plan d'eau (arrêté préfectoral), "La Sarrebourgeoise" est autorisée à procéder à une pêche exceptionnelle par vidange du plan d'eau Neuf-Étang. Cette opération est suivie du transfert du poisson vers les grands réservoirs des lots 3 et 4 de Gondrexange et 14 du Stock, ouverts à la pêche aux lignes dans le but d'y accroître la population piscicole, notamment en carnassiers.

## **PECHE du NEUF-ÉTANG.**

Le Neuf-Étang a de tout temps été utilisé pour la pisciculture. Suite à une convention passée entre "La Sarrebourgeoise", détentrice des droits de pêche, et Monsieur HUBER Jean Francis, gérant de la Pisciculture Lorraine à Gondrexange, la pêche exceptionnelle et le transport du poisson a été réalisé par le précité avec la participation d'une demi douzaine de ses employés, sous le contrôle du garde-pêche de l'association, Monsieur SCHLEISS.

De plus Messieurs LEDIEN Président, HERZOG vice-président, HIRSCH trésorier, FREISZ, ADAM, BRUNNER, GANGLOFF, HENRY, LAQUIT, LOMBARD, VEVERT, membres du C.A. de "La Sarrebourgeoise", ainsi qu'une dizaine de bénévoles, étaient présents sur les lieux

La pêche s'est déroulée comme suit: des grilles empêchant totalement le passage du poisson vers l'aval, étaient placées sur la première rangée de poutrelles, à l'amont direct de la vanne du moine. La pêche exceptionnelle par abaissement du plan d'eau, puis pêche au moyen d'une senne à maille fine, a été effectuée par neuf ouvriers de la Pisciculture Lorraine. Température de l'air 15 degrés et 11 degrés pour l'eau.

La pêche au filet a débuté vers 9 h 30, quatre coups de filet ont été nécessaires pour capturer 90% du poisson concentré dans le fossé de pêche presque inexistant, fortement envasé. Le poisson a été trié par espèces, pesé et chargé sur deux camions équipés de cuves à oxygène. Vers 13 h00, la pêche au filet était terminée et le moine refermé, il restait un petit fond de pêche principalement des poissons blancs.

L'opération de vidange de l'étang de "La Frade" a débuté dès la fermeture du moine afin de préserver autant que faire se peut le fond de pêche existant.

Nous avons remarqué la présence de onze espèces à savoir: brochet, perche, grémille, gardon, rotengle, brème bordelière, tanche, carpe, carassin, able, bouvière, et quelques perches soleil et écrevisses américaines détruites par nos soins.

## RAPPEL DE LA MISE EN CHARGE:

Lors de la dernière pêche en date du 18 Octobre 2013, il restait fond de pêche principalement de poissons blancs (150Kg).

Mise en charge au:

18 octobre 2013: 149 kg de brochetons 1 et 2 étés, 16 Kg de sandres 1 et 2 étés, 100 kg de tanche 2 étés et 20 Kg de perches 1 été, 44 Kg de carpes 5 étés

07 novembre 2013: 76 kg de brochetons 1 et 2 étés 214 kg de gardons - rotengles

28 octobre 2014: 310 kg de brochetons 1 et 2 étés

05 novembre 2014: 660 kg de gardons - rotengle

21 novembre 2014: 100 Kg de perches 3 étés

*Mise en charge totale 1839 kg*

## RESULTATS DE LA PECHE:

Au cours de ces différentes opérations, afin d'éviter une manipulation supplémentaire de ces poissons, les brèmes bordelière, en quantité insignifiante (1%) ont été pesées avec les gardons. Il est à noter que lors de cette vidange nous avons remarqué une importante présence des espèces Bouvière et Able (15% du poisson blanc). Les brochetons 1 été (reproduction naturelle) étaient peu nombreux environ 6 Kg, les quelques sandres avaient totalement disparus ainsi que la quasi-totalité des perches.

## DESTINATION DONNEE AU PRODUIT DE LA PECHE:

	Brochet 4-5 étés	Brochet 1-2 étés	Carpe 5-6 étés	Tanches 3-4 étés	Perches 1-2 étés	Gardon Rotengle
Neuf Etang (étang réservoir de Gondrexange)		<b>6 kg</b>			<b>2 kg</b>	<b>605 kg</b>
Cornée de Réchicourt (étang réservoir de Gondrexange)	<b>144 kg</b>					
Etang des Souches (étang réservoir du Stock)	<b>52 kg</b>					<b>384 kg</b>
Petit Stock (étang réservoir du Stock)	<b>111 kg</b>					
Gros Etang (étang réservoir du Stock)	<b>40 kg</b>					
Etang à Bénestroff (etang privé)	<b>50 kg</b>		<b>41 kg</b>	<b>92 kg</b>		
Etang à Imling (etang privé)				<b>38 kg</b>		

## **TOTAUX PAR ESPECES:**

<b>Gardon - rotengle</b>	<b>989 kg</b>	<b>63,20 %</b>
<b>Tanche 3-4 étés</b>	<b>130 kg</b>	<b>8,31 %</b>
<b>Brochet 4-5 étés</b>	<b>397 kg</b>	<b>25,37 %</b>
<b>Perche 1-2 étés</b>	<b>2 kg</b>	<b>0,12 %</b>
<b>Carpe 5-6 étés</b>	<b>41 kg</b>	<b>2,62 %</b>
<b>Brochet 1-2 étés</b>	<b>6 kg</b>	<b>0,38 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1565 kg</b>	<b>100,00 %</b>

## **CONCLUSION**

Au cours de cette pêche nous avons pu remarquer que la présence d' un dispositif d'effarouchement ( canon à gaz ) a permis d'éviter leur prédation durant les actions de vidange, de pêche et de remise en eau de ce plan d'eau et que les blessures des oiseaux piscivores sur le poisson étaient quasi-inexistantes.

Contrairement aux années précédentes, la production à l'hectare toutes espèces confondues sur trois années est négative. Une perte dans les espèces brochet (- 130 kg), perches (-120 kg), quasiment pas de brochetons de 1 été (reproduction). Grossissement moyen pour l'espèce tanche (+30%), avec une petite reproduction. Par contre une bonne reproduction et absence notable de grossissement du poisson blanc.

## **RAPPEL DES MISES EN CHARGE PRECEDENTES:**

### **18 octobre 1999 : pêche de trois ans**

Mise en charge totale 607 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3769kg, production 3162 kg soit une production annuelle de 75 kg à l'ha sans apport de nourriture.

### **22 octobre 2003 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 896 kg toutes espèces confondues, résultats de pêche 4458kg, production 3562 kg soit une production annuelle de 84 kg à l'ha sans apport de nourriture.

### **13 octobre 2006 : pêche de trois ans**

Mise en charge totale 1023 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3072 kg, production 2049 kg soit une production annuelle de 48 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante que les années précédentes, les résultats sont en baisse.

### **13 Octobre 2008 : pêche de deux ans**

Mise en charge total 1153 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3031 kg, production 1878 kg soit une production annuelle de 67 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante, surtout en carnassiers (brochet perche), les résultats sont plus que négatif, sauf pour les poissons blancs qui ont profité, vu l'absence des carnassiers

### **17 Octobre 2011 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 2150 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3522 kg, production 1372 kg soit une production annuelle de 26 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Bons rendements pour les tanches et poissons blancs qui ont bien profité.

### **18 Octobre 2013 : pêche de deux ans**

Mise en charge total 1724 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 1759 kg, production de 35 kg soit une production annuelle de 1 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Il est probable qu'une partie de la prédation des brochetons est due aux sujets matures introduits en 2012.

### **17 Octobre 2016 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 1839 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 1565 kg, perte de production de 274 kg. Résultats négatifs dû probablement au manque de poisson fourrage pour la densité de carnassier introduit.

## RECOMMANDATIONS:

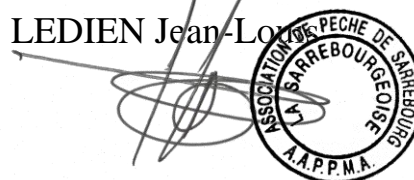
Je pense qu'il faut continuer à produire des carnassiers (grossissement brochets) avec des sujets de 1 été en évitant une mixité des classes d'âge et effectuer l'immersion d'un échantillonnage représentatif des autres espèces (tanches, carpes, et poissons blancs) afin d'optimiser au maximum le système de production extensif.

FOND DE PECHE ET REMISE EN CHARGE IMMEDIATE	
Poissons blancs	605 kg
PREVISIONNEL A	
Brochets 25-35	400 p
Sandres 25-35	50 p
Carpes 1-2 kg	100 p
Carpes 3 kg	10 p
Tanches T2	100 kg
Poissons blancs	400 kg
PREVISIONNEL A+1	
vésicules Brochets	20000 p

Reconduire les actions de pêche à une périodicité de deux ans. Néanmoins une opération de pêche effectuée avec un délai de deux semaines avant celle effectuée sur l'étang de la Frade serait peut-être à envisager, cela permettrait avec l'accord et la participation des services de la Navigation d'effectuer des réparations sur le moine de cet étang (grilles en très mauvais état) et de procéder au curage du fossé de pêche presque totalement envasé.

Le Président  
de l'A.A.P.P.M.A.  
"La Sarrebourgeoise"

LEDIEN Jean-Louis



**Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"**

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG

Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : [contact@aappma-sarrebourg.com](mailto:contact@aappma-sarrebourg.com) – Site : [www.aappma-sarrebourg.com](http://www.aappma-sarrebourg.com)

## **DESTINATAIRES:**

- Direction Départementale des Territoires de la Moselle à METZ
- Brigade de la Moselle de l'O.N.E.M.A. à PONT A MOUSSON
- Fédération des A.P.P.M.A. de Moselle à METZ MAGNY
- Service de la Navigation à STRASBOURG et SAVERNE
- A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise"
- Pisciculture Lorraine HUBER Francis